

STATUTS DE SASU

1. Forme et dénomination

Il est formé une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) dénommée :
3 R.ENERGIE

2. Objet social

La société a pour objet :

Audit énergétique et toutes activités s'y rapportant.

3. Siège social

Le siège social est fixé à :

1 rue des tertres, 92220 Bagneux

Le siège pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du président.

4. Durée

La société est établie pour une durée de 99 ans à compter du 29 septembre 2025, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5. Capital social

Le capital social est fixé à 500 €, entièrement souscrit et libéré, divisé en 500 actions de 1 € chacune, attribuées à l'associé unique.

6. Président

La société est dirigée par un président :

M. Rony Grosol, né le 3 août 1980, domicilié à l'adresse du siège social : 1 rue des tertres, 92220 Bagneux

Le président a tous pouvoirs pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social et conformément aux statuts.

7. Exercice social

L'exercice social commence le 29 septembre 2025 et se termine le 31 décembre 2026.

8. Décisions de l'associé unique

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux assemblées générales dans les sociétés pluripersonnelles, notamment :

- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.

- Nomination et révocation du président.
- Modifications statutaires.

9. Affectation des résultats

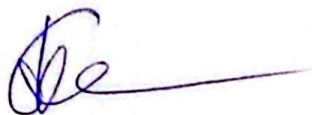
Les bénéfices de l'exercice sont distribués ou mis en réserve sur décision de l'associé unique.

10. Dissolution

En cas de dissolution anticipée, l'associé unique nommera un liquidateur et fixera ses pouvoirs.

Fait à Bagneux, le 29 septembre 2025

L'associé unique / Président : Rony Grosol

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line.